

| |
|------------------------|
| Initiales du maire |
| |
| |
| Initiales du dir. gén. |

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

No. de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LYSTER**

Procès-verbal du
1^{er} mai 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 1^{er} mai 2017 à 20 h.

Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Benoit Jalbert, Christian Marcoux et David Boissonneault, et les conseillères Geneviève Ruel et Lise Bouchard-Lambert, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.

Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ordre du jour du
1^{er} mai 2017

**ORDRE DU JOUR
Séance ordinaire du 1^{er} mai 2017**

- 1 *PRIERE*
- 2 *MOT DE BIENVENUE*
- 3 *LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
- 4 *AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR*
- 5 *SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX*
- 6 *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
 - 6.1 Présentation des comptes
 - 6.2 Dépôt des états comparatifs au 31 mars 2017
 - 6.3 Heure d'ouverture du bureau municipal pour la période estivale et pour la durée du congé de maternité
 - 6.4 Nomination maire suppléant
 - 6.5 Programme d'incitation à la plantation d'arbres
 - 6.6 Contrat pour l'installation de la climatisation au bureau municipal
 - 6.7 Adoption Politique SST
 - 6.8 Offre de services RCGT
 - 6.9 Vente des terrains rue Huard
 - 6.10 Service de garde municipal
- 7 *TRANSPORT*
 - 7.1 Octroi du contrat pour la réfection et du pavage dans le Rang 1 Est et le Rang 3 Ouest
 - 7.2 Mandat à EXP (rues Laurier, St-Pierre, Industrielle, Beaudoin, Bouleaux)
 - 7.3 Mandat à André Lemieux
 - 7.4 Appel d'offres sur invitation pour le rapiéçage
- 9 *LOISIRS ET CULTURE*
 - 9.1 Mandat pour les plans et devis pour la réfection du gymnase
 - 9.2 Contrat pour le remplacement des lumières du gymnase et pour les travaux d'électricité
 - 9.3 Contrat pour l'installation de la climatisation dans le gymnase
 - 9.4 Contrat pour l'installation de la ventilation dans le Centre des loisirs
 - 9.5 Contrat pour l'installation d'un système de détection et d'alarme incendie
 - 9.6 Contrat pour la réfection du plancher du gymnase
 - 9.7 Contrat pour l'installation de la climatisation au Gymlyst
- 10 *CORRESPONDANCE*
- 11 *PERIODE DE QUESTIONS*
- 12 *VARIA*
 - 12.1 Tournoi de golf Maison Marie-Pagé
 - 12.2 Demande de soutien financier pour le Marché de Noël 2017
- 13 *LEVEE DE LA SEANCE*

Ouverture de la
séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

111-05-2017
Adoption de
l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

| |
|------------------------|
| Initiales du maire |
| |
| |
| Initiales du dir. gén. |

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

ADOPTÉE

112-05-2017
Inversion des points à l'ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE les points à l'ordre du jour soient inversés au besoin par le maire.

ADOPTÉE

113-05-2017
Adoption des procès-verbaux

SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE les procès-verbaux de la séance spéciale du 27 mars 2017 et de la séance ordinaire du 3 avril 2017 soient adoptés.

ADOPTÉE

114-05-2017
Présentation des comptes

SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

| | |
|---|---------------|
| Chèques numéros 13874 à 13927 | 51 636.55 \$ |
| Autres paiements effectués par la directrice générale | 52 099.11 \$ |
| Grand total des paiements | 103 735.66 \$ |

ADOPTÉE

Dépôt des états comparatifs au 31 mars 2017

Conformément à l'article 176.4 du Code Municipal, le dépôt est fait de deux états comparatifs semestriels, soit un premier qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au 31 mars 2017, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante, et un deuxième qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget.

115-05-2017
Heure d'ouverture du bureau municipal pour la période estivale et pour la durée du congé de maternité

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE les heures d'ouverture du bureau municipal soient les suivantes pour la période du 19 mai 2017 jusqu'à l'automne 2018 :

Lundi, jeudi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h
Mardi, mercredi : 9 h à 12 h et 13 h à 17 h
Vendredi : 9 h à 12 h

ADOPTÉE

116-05-2017
Nomination maire suppléant

SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal nomme Lise Bouchard, maire suppléant, pour la période du 2 mai au 5 novembre 2017.

ADOPTÉE

117-05-2017
Programme d'incitation à la plantation d'arbres

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le «Programme d'incitation à la plantation d'arbre sur notre territoire» proposé par le Comité d'embellissement de la municipalité. La somme maximale de 1 000\$ prévue pour le remboursement des arbres sera puisée au poste Matériaux divers Embellissement (02 69000 629).

ADOPTÉE

| |
|------------------------|
| Initiales du maire |
| |
| |
| Initiales du dir. gén. |

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

118-05-2017
 Contrat pour
 l'installation de
 la climatisation
 au bureau
 municipal

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde le contrat pour l'installation de la climatisation au bureau municipal à la compagnie Climcô Service. Le coût de l'installation pour le système de marque MIDEA est de 4 100.00\$ plus taxes sera puisé au poste Entretien bureau (02 13000 522).

ADOPTÉE

119-05-2017
 Adoption
 Politique SST

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte les politiques suivantes, tel que requis par la mutuelle de prévention Groupe ACCIsst :

- Politique en matière de santé et sécurité du travail
- Politique de déclaration des lésions professionnelles
- Politique d'assignation temporaire

ADOPTÉE

120-05-2017
 Offre de services
 RCGT

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de Raymond Chabot Grant Thornton relativement à la méthode simplifiée de calcul des remboursements de TPS et de TVQ, le tout pour un coût équivalent à 30% des remboursements supplémentaires de TPS et de TVQ réclamés au cours de deux prochaines années suivant l'acceptation par la municipalité de l'utilisation de la méthode simplifiée de calcul des remboursements.

ADOPTÉE

121-05-2017
 Vente des
 terrains rue
 Huard

ATTENDU QUE le conseil municipal siège habituellement une fois par mois et pour cause, les personnes intéressées à acheter un terrain sur la rue Huard devront attendre la séance mensuelle avant que le conseil municipal approuve la vente du terrain demandé ;

ATTENDU QU'une autorisation générale de vente permettrait aux futurs propriétaires de prendre possession du terrain demandé plus rapidement ;

ATTENDU QUE pour deux terrains, le conseil municipal souhaite inclure des résiduels de terrains ;

**À CES CAUSES, SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal abroge la résolution 029-02-2016 et la remplace par celle-ci ;

QUE le conseil municipal autorise la vente des terrains suivants de la rue Huard au prix indiqué, plus les taxes applicables, s'il y a lieu, soit :

| Lots | Superficie des terrains (m2) | Prix de vente |
|----------------|-------------------------------------|----------------------|
| 16C-90 | 1 510.50 | 13 821.08 \$ |
| 16C-91 | 1 434.10 | 13 122.02 \$ |
| 16C-92 | 1 159.50 | 10 609.43 \$ |
| 16C-93 | 1 221.30 | 11 174.90 \$ |
| 16C-94 | 1 223.40 | 11 194.11 \$ |
| 16C-95, 16B-18 | 1 225.50 | 11 213.33 \$ |
| 16C-96, 16B-19 | 1 219.80 | 11 161.17 \$ |
| 16C-120 | 1 143.50 | 10 463.03 \$ |
| 16C-121 | 1 130.50 | 10 344.08 \$ |

| |
|------------------------|
| Initiales du maire |
| |
| |
| Initiales du dir. gén. |

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

| | | |
|------------------|----------|--------------|
| 16C-122 | 1 104.70 | 10 108.01 \$ |
| 16C-123 | 1 407.10 | 12 874.97 \$ |
| 16C-102, 16C-112 | 1 546.40 | 12 129.87 \$ |
| 16C-104, 16C-114 | 1 556.20 | 12 225.46 \$ |
| 16C-105 | 1 221.50 | 11 176.73 \$ |
| 16C-106 | 630.20 | 5 766.33 \$ |

Tous sur le rang 5 du cadastre officiel du Canton de Nelson.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière déposera un rapport détaillé des ventes à la séance suivante du conseil municipal.

QUE les acquéreurs s'engagent à ériger et construire sur le terrain vendu, une construction résidentielle unifamiliale d'une valeur imposable d'au moins cent mille dollars (100 000.00\$), selon les conditions et exigences mentionnées dans le règlement d'urbanisme de la Municipalité de Lyster et que celle-ci devra être habitée, et ce dans les douze (12) mois suivant la date de la signature du contrat, à défaut de quoi les acquéreurs devront rétrocéder au vendeur le terrain présentement vendu pour le même prix que celui faisant l'objet des présentes. Également, les acquéreurs s'engagent à rembourser tous les frais encourus par le vendeur, notamment les frais de notaire et de publication, en cas de rétrocession.

QU'en cas de défaut par les acquéreurs de respecter l'obligation de construction ci-dessus stipulée et de non rétrocession, ces derniers devront, à l'expiration de ce délai de douze (12) mois, payer dans le trente (30) jours suivant l'expiration de ce délai une compensation au montant de deux mille cinq cents dollars (2 500.00\$) au vendeur, et ainsi de suite à la même date chaque année, payer ce même montant si la condition de construction susdite n'est pas respectée et ce, jusqu'à ce qu'une telle construction résidentielle soit effectuée par les acquéreurs. Cette compensation est assimilée à la taxe foncière et est recouvrable de la même manière en cas de non-paiement.

QU'advenant la vente, la cession, la donation ou toute autre aliénation ou transfert de droit de propriété à des tierces personnes par les acquéreurs, le délai de douze (12) mois ci-dessus stipulé continuera de s'écouler et l'obligation de construire sur le terrain vendu sera soumise à l'acquéreur subséquent.

QUE l'obligation de construction ci-dessus stipulée se poursuivra nonobstant le décès de l'un et/ou de l'autre des acquéreurs. Par conséquent, les ayant droits de l'un et/ou de l'autre des acquéreurs seront tenus à la même obligation de construire et seront liés par celle-ci.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient tous les deux autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires ou utiles au terrain vendu.

ADOPTÉE

122-05-2017
Service de garde
municipal

CONSIDÉRANT que plusieurs demandes proviennent de citoyens afin d'obtenir un service de garde ou de surveillance scolaire ;

CONSIDÉRANT qu'un sondage maison a été réalisé par une citoyenne et que par la suite, un autre sondage a été effectué par la direction de l'École Bon-Pasteur démontrant le besoin;

CONSIDÉRANT que l'école Bon-Pasteur a proposé à la municipalité de créer et gérer un service de garde scolaire pourvu que celle-ci absorbe le déficit annuel du service ;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'aurait aucun droit de regard sur les dépenses et qu'elle recevra une reddition de compte en fin d'année, donc une fois que toutes les dépenses ont été réalisées ;

**À CES CAUSES, SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal n'accepte pas de payer le déficit du service de garde scolaire qui pourrait être créé par la Commission scolaire des Bois-Francis ;

| |
|------------------------|
| Initiales du maire |
| |
| |
| Initiales du dir. gén. |

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

QUE le conseil municipal autorise que soit créer un service de garde ou de surveillance municipal.

QUE la directrice générale et la coordonnatrice du service des loisirs et de la culture soient responsables de la mise en place du service.

ADOPTÉE

123-05-2017
Octroi du contrat pour la réfection et du pavage dans le Rang 1 Est et le Rang 3 Ouest

ATTENDU l'appel d'offres public pour la réfection et du pavage dans le Rang 1 Est et le Rang 3 Ouest ;

ATTENDU les soumissions reçues et qui ont été ouvertes le 28 avril 2017 à 11 h :

| SOUSSIONNAIRES | PRIX SOUMIS (taxes incluses) |
|--|-------------------------------------|
| Excavations Tourigny inc. | 737 671.49\$ |
| EMP inc. | 749 653.79\$ |
| Les Entreprises Lévisiennes inc. | 819 532.95\$ |
| Dilicontracto inc. | 811 362.71\$ |
| Constructions B.M.L. Division de ponceaux inc. | 771 131.89\$ |
| Contracteur P.E. Pageau inc. | 832 992.61\$ |

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Excavations Tourigny inc. au montant de 737 671.49\$ taxes incluses.

QUE l'octroi de ce contrat est conditionnel à l'obtention d'une contribution financière dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL).

QUE les travaux seront financés par le règlement d'emprunt 347 qui est en attente d'approbation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

124-05-2017
Mandat à EXP

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite se préparer en vue de futurs développements résidentiel, commercial et industriel ;

CONSIDÉRANT qu'une étude écologique et une évaluation environnementale phase 1 doivent être réalisées pour pouvoir déposer une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC ;

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de EXP au coût de 5 900\$ plus taxes pour la réalisation d'une étude écologique et une évaluation environnementale phase 1. La somme sera puisée à même le budget de fonctionnement de l'année.

ADOPTÉE

125-05-2017
Mandat à André Lemieux

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal mandate de gré à gré André Lemieux, arpenteur, pour cadastrer le prolongement des rues St-Pierre, Laurier et Charest, de même que la rue Industrielle. La somme sera puisée à même le budget de fonctionnement de l'année.

ADOPTÉE

126-05-2017
Appel d'offres sur invitation

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

| |
|------------------------|
| Initiales du maire |
| |
| Initiales du dir. gén. |

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

pour le
rapiéçage

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire un appel d'offres sur invitation pour le rapiéçage et le recouvrement de bitume. Les spécifications seront décrites dans le devis préparé par la directrice générale.

ADOPTÉE

127-05-2017
Mandat pour les
plans et devis
pour la réfection
du gymnase

ATTENDU que la municipalité a fait réaliser en 2016 par Lemay Côté architectes, un carnet de santé du Centre des loisirs établissant certains travaux de réfection ;

ATTENDU que la municipalité a reçu une contribution financière dans le cadre du programme PIC 150 pour effectuer la réfection du Centre des loisirs, tel qu'indiqué au carnet de santé ;

SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accepte la proposition de Lemay Côté architectes pour la phase préliminaire, la phase de préparation des documents de soumission, la phase d'appel d'offres et la phase des services en construction pour un total de 11 025.00\$ plus taxes.

QUE la somme est admissible à l'aide financière de PIC 150 et sera donc payé à 50% par ce programme et le solde sera payé à même le surplus accumulé de la municipalité.

ADOPTÉE

128-05-2017
Contrat pour le
remplacement
des lumières du
gymnase et pour
les travaux
d'électricité

SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accepte la proposition de Marius Marcoux au montant de 4 648\$ plus taxes pour l'achat et l'installation des nouvelles lumières LED de modèle ARRLUX dans le gymnase du Centre des loisirs.

QUE le conseil municipal approuve également tous les frais reliés aux travaux de raccordement électrique pour les autres travaux prévus dans le projet de réfection du Centre des loisirs et pour le remplacement du chauffage au rez-de-chaussée.

QUE ces travaux sont admissibles et prévus dans l'aide financière de PIC 150 et seront donc payés à 50% par ce programme et le solde sera payé à même le surplus accumulé de la municipalité.

ADOPTÉE

129-05-2017
Contrat pour
l'installation de
la climatisation
dans le gymnase

SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accepte la proposition de Climcô Service au montant de 21 500\$ plus taxes pour l'achat et l'installation d'une unité mono-bloc de climatisation/chauffage 7.5 tonnes dans le gymnase du Centre des loisirs.

QUE ces travaux sont admissibles et prévus dans l'aide financière de PIC 150 et seront donc payés à 50% par ce programme et le solde sera payé à même le surplus accumulé de la municipalité.

ADOPTÉE

130-05-2017
Contrat pour
l'installation de
la ventilation
dans le Centre
des loisirs

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accepte la proposition de Climcô Service au montant de 8 245\$ plus taxes pour l'achat et l'installation : d'un échangeur d'air Lifebreath RNC205, de 4 évacuateurs de salle de bain Panasonic 110 cfm pour les chambres des joueurs et d'une unité thermopompe de MIDEA pour la salle commune.

| |
|------------------------|
| Initiales du maire |
| |
| Initiales du dir. gén. |

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

QUE ces travaux sont admissibles et prévus dans l'aide financière de PIC 150 et seront donc payés à 50% par ce programme et le solde sera payé à même le surplus accumulé de la municipalité

ADOPTÉE

131-05-2017
Contrat pour l'installation d'un système de détection et d'alarme incendie

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte la proposition de Climcô Service au montant de 8 245\$ plus taxes pour l'achat et l'installation : d'un échangeur d'air Lifebreath RNC205, de 4 évacuateurs de salle de bain Panasonic 110 cfm pour les chambres des joueurs et d'une unité thermopompe de MIDEA pour la salle commune.

QUE ces travaux sont admissibles et prévus dans l'aide financière de PIC 150 et seront donc payés à 50% par ce programme et le solde sera payé à même le surplus accumulé de la municipalité

ADOPTÉE

132-05-2017
Contrat pour la réfection du plancher du gymnase

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte la proposition de Bois-Francs LSM Roberge au montant de 10 800\$ plus taxes pour sabler et vernir le plancher du gymnase avec du vernis polyuréthane au latex.

QUE ces travaux sont admissibles et prévus dans l'aide financière de PIC 150 et seront donc payés à 50% par ce programme et le solde sera payé à même le surplus accumulé de la municipalité

ADOPTÉE

133-05-2017
Contrat pour l'installation de la climatisation au Gymlyst

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde le contrat pour l'installation de la climatisation du Gymlyst à la compagnie Climcô Service. Le coût de l'installation pour le système de marque MIDEA est de 4 700.00\$ plus taxes sera puisé au poste Entretien bureau (02 70195 522).

ADOPTÉE

Période de questions

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

134-05-2017
Tournoi de golf Maison Marie-Pagé

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise un don de 150\$ pour le tournoi de golf au profit de la Maison Marie-Pagé qui aura lieu mercredi le 8 juillet 2015. La somme sera puisée au poste Dons, commandite, promotions (02 70290 999).

ADOPTÉE

135-05-2017
Demande de soutien financier pour le Marché de Noël 2017

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de verser un montant de 250\$ en soutien financier pour le Marché de Noël et Salon des métiers d'arts 2016. La somme sera puisée au poste Dons, commandites, promotions diverses (02 19000 999).

ADOPTÉE

136-05-2017
Levée de la

SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT

| |
|------------------------|
| Initiales du maire |
| |
| |
| Initiales du dir. gén. |

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

séance

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE cette séance soit levée à 20 h 31.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 1^{er} jour de mai 2017.

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière